

Groupe Conflans Energie Populaire
Question orale
CM du 19 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Comme beaucoup de conflanais qui nous ont alertés, nous avons été surpris d'apprendre à la fin du mois d'août la fermeture définitive des bains-douches municipaux à compter du 5 septembre.

Cette fermeture résulte d'une décision que vous avez prise. Elle ne s'accompagne d'aucune explication et encore moins d'une concertation préalable. Elle n'a donné lieu qu'à un simple affichage sur la porte des locaux. A ce jour et depuis le 5 septembre la fermeture est effective.

Nous relevons, avec les conflanais, la brusquerie du geste.

Vous avez mis ainsi fin à un service qui fonctionnait depuis près d'un siècle, 90 ans soit 15 mandatures de droite et de gauche, à la satisfaction générale et qui s'était adapté à l'évolution des besoins : les bateliers et ruraux d'abord, puis les ouvriers et aujourd'hui les mal logés du parc ancien, les sdf, les gens du voyage, les migrants. Car les besoins existent et la baisse de fréquentation que vous ne pouvez manquer d'invoquer (de l'ordre 140 utilisateurs par mois à 40) résulte directement d'un changement des jours et heures d'ouverture. Ce changement n'est manifestement pas adapté aux besoins. Il y a donc surtout un défaut d'organisation et de fonctionnement c'est-à-dire un dysfonctionnement en mairie.

Vous ne pouvez pas invoquer davantage l'inadaptation aux normes. Les derniers travaux de gros entretien ont eu lieu en 2013. Et quand bien même d'autres travaux seraient nécessaires, ils doivent être réalisés.

Quant au coût de fonctionnement, il est forcément marginal dans le budget municipal. Et quand bien même il serait significatif, cette ligne ne doit pas être supprimée.

La précipitation avec laquelle vous avez pris cette mesure nous paraît objectivement injustifiable et les motifs peu recevables. Nous remarquons, par ailleurs, qu'elle s'accompagne de la suppression du point d'eau face au bateau « Je Sers ».

Elle est en outre inopportune alors qu'une proposition de loi vient d'être adoptée le 14 juin dernier en première lecture par l'Assemblée Nationale faisant obligation aux collectivités locales de mettre à disposition des populations non raccordées aux réseaux des installations leur donnant accès à l'eau.

Ce n'est pas en réduisant les services aux miséreux que vous réduirez la misère. Au contraire, en cherchant à la cacher vous l'aggravez.

Notre question est donc la suivante : Après cette interruption au 5 septembre, envisagez-vous, Monsieur le Maire, de rouvrir les bains-douches municipaux et à quelle date ? Si non, pouvez-vous exposer à l'assemblée les raisons de fond dans lesquelles s'inscrit cette décision en la replaçant dans votre politique sociale à l'égard des populations concernées.

Gaël Callonnec

Milouda Latrèche
Jean-Pierre Lacombe

